



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de ZFE-m sur le territoire de Métropole Savoie : les habitants invités à donner leur avis jusqu'au 31 janvier

Conformément à la loi, des communes de Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie mettront prochainement en place, avec l'appui de Métropole Savoie pour les études préalables, une **Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m)**. Objectif : limiter la circulation des véhicules les plus polluants, pour une meilleure qualité de l'air, ainsi qu'une santé et un cadre de vie préservés. **Ne seront concernés par ce dispositif, applicable au printemps 2025, que les véhicules non classés qui ne rentrent dans aucune catégorie Crit'air.**

Le projet de ZFE-m est aujourd'hui dans sa phase de consultation, un moment clé qui vise à garantir que la ZFE-m réponde aux besoins du territoire et des usagers, tout en respectant les impératifs de santé publique. En parallèle de la consultation des parties prenantes (collectivités, acteurs de la mobilité, chambres consulaires...), **ce sont donc les habitants qui sont invités, du 6 au 31 janvier 2025, à s'exprimer et à partager leurs propositions sur le projet.**

Ils peuvent consulter le dossier et donner leur avis :

- En ligne, via la plateforme dédiée <https://zfe-m-savoie.jenparle.net/participation/public-zfe>,
- Dans les communes concernées, ainsi qu'au siège de Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie et Métropole Savoie,
- Par voie postale, en adressant leur contribution à : Métropole Savoie, 25 rue Jean Pellerin, 73 000 Chambéry.

Une ZFE-m est une zone où la circulation est réglementée et restreinte pour les véhicules les plus polluants. Le niveau d'émissions polluantes des véhicules est identifié grâce aux vignettes Crit'air, allant de Crit'air 0 (les moins polluants) à Crit'air 5.

Dans le cas de la ZFE-m du territoire, **les interdictions de circulation**, en vigueur dans le périmètre défini 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, **s'appliqueront uniquement aux véhicules non classés**, c'est-à-dire les plus anciens et les plus polluants.

Ces véhicules non classés sont :

- Les véhicules particuliers immatriculés avant le 31 décembre 1996,
- Les véhicules utilitaires légers immatriculés avant le 30 septembre 1997,
- Les véhicules lourds immatriculés avant le 30 septembre 2001.

Des dérogations sont prévues pour certains profils de véhicules spécifiques, et pour répondre à certains usages ponctuels ou essentiels.

Toutes les informations sur le projet de ZFE-m sont également à retrouver sur le site dédié : zfe-mobilité-savoie.fr.